
JADE Jeunes Ambassadeurs des Droits pour l'égalité - Défenseur des droits

• **Où ?**

- Dans les départements suivants : *Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Val d'Oise, Bas-Rhin, Maine et Loire, Sarthe, Ile et Vilaine, Mayenne, Loire Atlantique, Morbihan, Réunion, Mayotte et Guyane.*
- Dans **diverses structures** : lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, centres de formations des apprentis, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, structures de l'aide sociale à l'enfance, établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, structures d'accueils d'enfants en situation de handicaps, hôpitaux, et associations pour mineurs non accompagnés ou encore lors d'évènements grand public (forums, rallyes, festivals...)

• **Quoi ?**

- Le programme JADE : Il s'agit d'une double mission : **promouvoir** directement auprès des jeunes **l'égalité et la lutte contre les discriminations**, et **présenter l'institution du Défenseur des droits**.
- Les missions confiées
 - **Intervenir** : les JADE vont à la rencontre des jeunes, dans de nombreuses structures.
 - **Travailler en équipe** : les JADE interviennent en binôme dans les établissements scolaires, et en quatuor dans les autres structures. Tout au long de l'année ils préparent leurs animations et travaillent en équipe.
 - **Animer** : pour sensibiliser les jeunes, les JADE présentent d'abord le droit à la non-discrimination de façon théorique, et proposent ensuite des animations adaptées selon les publics. Ils sont donc amenés à créer des jeux pour mobiliser les jeunes et interagir avec eux.
- Les atouts : La mission JADE est une véritable **aventure humaine** très **enrichissante sur le plan personnel et professionnel** ! Les JADE bénéficient d'une formation initiale de deux semaines à Paris qui se poursuit au niveau locale suivie d'autres formations spécifiques tout au long de l'année. Cette mission permet aussi de nombreuses rencontres avec des jeunes, des professionnels du droit et du monde associatif, ainsi que des juristes de l'institution.

• **Quand ?** L'aventure JADE dure 9 mois, 32 heures hebdomadaires et 4 semaines de congés.

• **Quel organisme ?**

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution depuis la révision de 2008. L'institution est chargée de quatre grandes missions : faire respecter les droits des usagers des services publics, défendre les droits des enfants, veiller aux bonnes relations avec les professionnels de la sécurité, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité. La saisine est gratuite.

• **Quel domaine ?** Solidarité et éducation

Vous aussi, engagez-vous !
programme-jade@defenseurdesdroits.fr

Des vidéos, des témoignages et plus d'informations sur :
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/a-la-une/2017/06/des-jeunes-au-service-du-defenseur-des-droits-rapport-dactivite-2016-17-des-jeunes>